

Communiqué du 28 mars

Covid-19 : les mesures prises par la cellule de coordination municipale

Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne, président de Saint-Etienne Métropole a présidé [ce matin](#) une nouvelle réunion de la cellule de coordination municipale au cours de laquelle plusieurs décisions importantes ont été prises :

La ville de Saint-Etienne en lien avec le Marché de Gros, aux côtés des producteurs locaux des marchés et leurs produits dans les commerces alimentaires stéphanois

- [Lundi](#) dernier, le premier Ministre énonçait une nouvelle règle pour améliorer le confinement des personnes, seul moyen aujourd'hui de lutter efficacement contre ce virus de la mort qu'est le coronavirus : la fermeture des marchés sauf dérogation exceptionnelle quand il s'agit du seul moyen de se procurer des aliments, notamment frais. Pourtant il y a deux jours, le gouvernement est revenu sur cette annonce, avec un certain nombre d'assouplissements des règles dérogatoires applicables aux marchés rendant incompréhensible et incohérente ces décisions successives. Pour Gaël Perdriau : (...) *La logique gouvernementale, jusque là portée par le souci de la sécurité sanitaire, a changé soudainement de cap. Comment peut-on sérieusement annoncer, le prolongement du confinement jusqu'au 15 avril afin de briser la vague épidémique et en même temps, proposer l'assouplissement des règles de tenue des marchés pourtant présentés, quelques jours auparavant, comme indispensables à la protection de la vie de nos concitoyens. Pour ma part, en mon âme et conscience, après avoir consulté à nouveau les autorités sanitaires au niveau local, je ne solliciterai aucune dérogation. J'estime qu'il est de mon devoir, en tant que maire, de protéger la population contre un risque sanitaire majeur (...). Je préfère me tromper en ayant le sentiment de tout faire pour protéger mes concitoyens (...). Pour autant cette évaluation que je conduis quotidiennement n'est pas figée (...). Cette décision aujourd'hui je la prends afin de permettre aux personnels soignants de pouvoir combattre, au niveau local, ce pic épidémique annoncé ces tout prochains jours, dans les meilleures conditions possibles".*

Concernant plus particulièrement les producteurs locaux qui étaient présents sur les marchés et l'approvisionnement en produits alimentaires, Gaël Perdriau explique : *"Si l'offre actuelle présente dans nos commerces est suffisante, j'ai souhaité néanmoins la renforcer pour sécuriser, au maximum l'approvisionnement alimentaire des Stéphanois. J'ai, pour cela, sollicité notre marché de gros local pour qu'il s'approvisionne auprès des producteurs locaux et enrichisse ainsi la gamme des produits qu'il peut proposer via les grossistes. Les producteurs locaux présents sur les marchés stéphanois qui le souhaiteront pourront également disposer gratuitement d'espace dans le marché de gros* et vendre directement aux commerces alimentaires de proximité (365 ouverts à Saint-Etienne en période de crise sanitaire - liste disponible sur la carte interactive présente sur le site de la ville www.saint-etienne.fr). Les Stéphanois pourront ainsi trouver des produits de producteurs locaux auparavant proposés sur les marchés. Cette solution acceptée par l'ensemble de la filière professionnelle permet de marier tous les objectifs. Elle permet surtout de respecter le principe de sécurité sanitaire qui devrait être le seul guide de tout décideur politique en ce moment"*. Tout comme pour le Marché de Gros, Gaël Perdriau a

obtenu l'assurance d'Ellior qui confectionne dans la période actuelle, quelque 500 repas quotidiennement, que soit privilégié les produits des producteurs locaux.

* Pour toute demande des producteurs locaux et commerçants pour le Marché de Gros :
Tél : [04 77 21 41 90](tel:0477214190) mail : assistance@groupe-atrrium.fr (référence Marché de Gros - COVID)

- L'accueil en crèches et écoles élargi aux enfants de policiers (municipaux ou nationaux), aux enfants de sapeurs-pompiers, et aux enfants de personnel du secteur de la Justice

Après l'avoir mis en place pour le personnel soignant (personnel travaillant en établissements de santé publics/privés, en établissements médico-sociaux, professionnels de santé et médico-sociaux de la ville), Gaël Perdriau a pris la décision, **ce matin**, d'élargir l'accueil en crèches et écoles élémentaires, aux enfants de policiers municipaux ou nationaux, aux enfants de sapeurs-pompiers et aux enfants de personnel du secteur de la Justice, habitant ou travaillant à Saint-Etienne (présentation d'un justificatif professionnel ou de domicile). *Ce sont là des services publics essentiels qui contribuent au maintien de la tranquillité et de l'ordre public. Il est fondamental que ces missions soient maintenues pour tous les Stéphanois*, explique Gaël Perdriau Rappelons que cet accueil se fait 7 jours sur 7, en parfaite collaboration avec l'Inspection d'Académie.

Pour toute demande d'information/d'inscription, il convient de contacter la plateforme téléphonique de la mairie, Saint-Etienne Bonjour au [04 77 48 77 48](tel:0477487748).

- Mise en place, avec la STAS, d'un transport à la demande et gratuit pour le personnel soignant

Gaël Perdriau a acté **ce matin** la mise en place d'un service de transport à la demande dédié et gratuit pour le personnel soignant entre les établissements de santé (hôpitaux publics et privés, cliniques, Ehpad) et leur domicile. *Grâce à ce service spécifique, nous espérons apporter encore plus de tranquillité à tous ces personnels, comme nous l'avons fait en organisant l'accueil des enfants dans nos écoles et nos crèches depuis le début de la crise sanitaire ou encore en distribuant des masques à tous les soignants du secteur libéral* explique Gaël Perdriau. Concrètement il suffira à partir de **lundi** 30 mars d'avoir une attestation de l'employeur (le service de transport à la demande fonctionnera dès **mardi** 31 mars) et de s'inscrire la veille avant midi à l'adresse mail spécifique : tad.sante@reseau-stas.fr. Il sera possible de réserver ses trajets sur la semaine voire davantage. L'amplitude du service mis en place est de 5h30 à 21h30. Toujours dans le domaine des transports, afin de permettre aux personnels de santé de se rendre sur leur lieu de travail, le réseau de transports en commun a mis en place des amplitudes horaires adaptées et un ensemble de correspondances entre les lignes de trams, métropolitaines et les lignes de soirée. Quant au service HANDISTAS, celui a été réactivé avec de nouvelles directives claires pour que la sécurité sanitaire lors du transport soit encore davantage assurée.

Collecte des cartons et des masques pour les commerces alimentaires et tabac-presse ouverts et collectés

- Autre décision prise concernant cette fois-ci la collecte des cartons, des tournées seront réalisées les mardis et mercredis, avec la collecte sélective notamment pour les établissements de soins, les pharmacies, les tabacs presse et les commerces alimentaires

inscrits pour ces tournées spécifiques. Une information sera faite directement auprès des commerçants par les placiers de la ville de Saint-Etienne qui remettront également deux masques de protection à chaque commerçant.

La ville de Saint-Etienne remercie les Stéphanois de respecter scrupuleusement les gestes barrières et les consignes de confinement.